

n°110 JANVIER - FÉVRIER - MARS 2019

VIVRE à la campagne est un choix de vie. Ce choix de vie est partagé par tous et il convient, pour ne pas altérer la qualité de cette vie, de s'astreindre à quelques règles. Je vous rappelle quelques-unes de ces règles à travers ce numéro...

Jacques Piclin

Voëux du Maire.

"Mesdames, messieurs,
Chaque année, à pareille époque, j'éprouve toujours le même plaisir à vous accueillir dans cette salle à l'occasion de cette cérémonie traditionnelle des voëux. Je commencerai donc par vous souhaiter à toutes et à tous mes voëux les plus sincères pour vous, vos proches et vos amis, que cette nouvelle année vous apporte joie et réussite tant dans votre vie familiale que professionnelle.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de notre village et espère qu'ils trouveront ici la quiétude et la sérénité.

L'année 2018 a vu la naissance de sept petites Villemerois ou petits Villemerois, l'union de deux couples par le mariage. Elle a aussi vu, malheureusement, cinq de nos concitoyens nous quitter."



MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer
Tél. 01 64 24 92 99 - fax 01 64 24 96 22
Courriel : mairie.Villemer@wanadoo.fr
Internet : www.villemer.fr

Duverture du secrétariat

lundi et mercredi de 14 h à 16 h30
vendredi de 14 h à 17 h.
samedi de 10 h à 11 h 30.

- Secrétaire : Nathalie Cagnion et Sarah Chanteau
- Agents municipaux : Richard Rossi et Frédéric Billey



CONSEIL MUNICIPAL

Jacques PICLIN
Maire, chargé des affaires scolaires
Vice-Président du SIRP Villemer/Treuzy-Levelay
Sur rendez-vous
Marc VITRY
Maire-Adjoint, chargé des travaux
Sur rendez-vous
Dorothee RAPALLO
2^e Adjointe, chargée de l'urbanisme et de l'environnement
Sur rendez-vous
Franck BEAUFRETON
3^e Adjoint, chargé des finances
Sur rendez-vous

André AUBIN - Nathalie BEAUDDIN
Véronique BOISSEAU - Anne-Laure LE MENS
Michel DELACROIX - Geoffrey DESPLATS
Élisabeth MOUTINHO - Jacky MOUTHINO
Stéphane REMBUR - Martine SAINTEMARIE

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR à :

Serge PETIT, le 7 janvier
Josette VACHÉ, le 14 janvier
Jean-Claude GIFFARD, le 1^{er} février



POINTS FORTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 24 septembre 2018

Présents : M. Mmes André Aubin, Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Élisabeth Moutinho, Jacques Piclin, Dorothée Rapallo, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie.

Absents : M. Mmes Véronique Boisseau (pouvoir à J. Piclin), Anne-Laure Le Mens (pouvoir à É. Moutinho), Jacky Moutinho (pouvoir à N. Beaudoin), Marc Vitry (pouvoir à M. Saintemarie).

- Suite au départ de Mme Patricia Morana, création d'un poste d'adjoint administratif territorial en CDD de 6 mois à mi-temps.

- Mme Dorothée Rapallo informe le conseil qu'une habitante de Villemer fait don d'une bibliothèque qui trouvera place à la garderie de l'école.

Séance du 23 novembre 2018

Présents : M. Mmes André Aubin, Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Véronique Boisseau, Anne-Laure Le Mens, Élisabeth Moutinho, Jacky Moutinho, Jacques Piclin, Dorothée Rapallo, Stéphane Rembur, Marc Vitry.

Absents : M. Mmes Geoffrey Desplats (pouvoir à F. Beaufreton), Martine Saintemarie (pouvoir à S. Rembur), Michel Delacroix.

- Renouvellement de la convention « médecine préventive » avec le centre de gestion de Seine et Marne.

- Maintien de la demande de DETR pour la mise en place d'un poteau incendie près de la salle polyvalente et remplacement de deux poteaux défectueux à Montmey et Villeron pour un montant de 41 618,08 € HT pour 2019.

- Le Conseil Municipal arrête le projet PLU et le bilan de concertation.

- Accord du Conseil pour la vente d'une parcelle de terrain à la Société Coudeville afin de pouvoir desservir les deux parties de l'entreprise sans transiter sur l'avenue du Gal De Gaulle et la route de Fontainebleau.

- Désignation de Mme Nathalie Beaudoin à la commission de contrôle de la révision des listes électorales.

- Vigilance citoyenne : suite au départ de certains conseillers référents, M. Marc Vitry assurera le relai sur Villeron et Mmes Véronique Boisseau et Élisabeth Moutinho sur le bourg.

Séance du 14 décembre 2018

Présents : M. Mmes Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Véronique Boisseau, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne-Laure Le Mens, Élisabeth Moutinho, Jacky Moutinho, Jacques Piclin, Martine Saintemarie.

Absents : M. Mmes André Aubin, Dorothée Rapallo (pouvoir à J. Piclin), Stéphane Rembur (pouvoir à M. Saintemarie), Marc Vitry (pouvoir à V. Boisseau).

- Le Conseil approuve la mise en place de deux dos d'âne rue des marronniers au titre des amendes de police pour un montant de 11 100,00 €.

- Mise en place d'un limiteur de pression sur le réseau AEP de la commune et remplacement de deux poteaux incendie avec demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 13 085,00 €.

- La société de nettoyage ENS effectuera désormais une prestation complémentaire le vendredi pour le nettoyage de la salle polyvalente pour un montant de 264 € / mois. Cette solution a été préférée à l'achat d'une nouvelle machine auto-laveuse.

Services techniques

Monsieur Jean-Pierre Tallec a quitté son emploi au sein de notre commune après avoir trouvé un emploi à plein temps dans la commune de Courtenay. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce nouvel emploi plus rémunérateur. Monsieur Frédéric Billey a été recruté sur le même poste, à savoir un temps partiel de 17h30 par semaine depuis le 26 décembre dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale.

Services administratifs

Suite à la mutation de Madame Patricia Morana, la commune a recruté sur un temps partiel de 17h30 Madame Sarah Chanteau qui reprend notamment la comptabilité communale. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

TÉLÉTHON 2018

La section pétanque de Villemer a organisé comme tous les ans une soirée afin de venir en aide à la recherche médicale.

Une bonne participation de personnes extérieures à la commune, une bonne ambiance, et de jolis lots.

Cette soirée nous a permis de remettre à l'organisation du Téléthon un chèque de 1 352,72 euros, soit 924,72 pour la soirée du 7 décembre et 428 euros pour le dimanche après-midi de Typhaine.

Nous vous attendons pour le prochain Téléthon 2019.

Francine



REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont permis que cette soirée soit réussie, plus particulièrement la Maison Gatti, Nadine Fleurs, Nul Bar Ailleurs et monsieur le Maire Jacques Piclin.

Il est désormais possible de s'inscrire via internet et jusqu'au 31 mars 2019 pour pouvoir voter pour les prochaines élections européennes qui se dérouleront en mai. Jusqu'alors, il fallait absolument s'inscrire avant le 31 décembre mais la législation a été modifiée et assouplie par une nouvelle loi autorisant les inscriptions jusqu'à 37 jours avant le scrutin.

Pour voter aux élections européennes, il faut :

- Être majeur.
- Être français ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne.
- Habiter en France et avoir une attache avec la commune où l'on souhaite être inscrit au titre de domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?

- Par internet en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées
- Par courrier en joignant le formulaire Cerfa n° 12669*02 et les pièces exigées.



VOEUX du Maire...

[...] "En 2018 à Villemer, nous avons poursuivi plusieurs dossiers importants. La révision du Plan Local d'Urbanisme qui approche de la décision finale. Les dossiers ont été transmis aux Personnes Publiques Associées pour avis puis viendra l'heure de l'enquête publique et enfin l'adoption définitive. Merci au cabinet Ecmo qui nous accompagne dans ce dossier long et compliqué. Le cabinet Test Ingénierie a rendu sa copie sur le diagnostic complet de notre réseau d'eau. La commune a désormais un plan d'action pluriannuel de travaux pour rénover un réseau dont les premiers mètres datent de 1934 et qui est aujourd'hui bien fatigué. Je ne vous cacherai pas que la tâche sera longue et coûteuse et qu'il faudra plusieurs années pour retrouver un réseau en parfait état. Dès cette année, un limiteur de pression sera mis en place pour protéger Le Luat et Villeron des casses à répétition sur la partie la plus fragile de l'ensemble. Puis nous changerons les 450 mètres de conduites les plus exposés aux ruptures. Toujours dans le domaine de l'eau, un nouveau poteau d'incendie sera mis en place à l'arrière de la salle polyvalente et quatre poteaux incendie

ne satisfaisant plus aux normes actuelles seront remplacés.

Le dossier majeur concerne toujours la station de traitement des pesticides. Le chantier avance, les essais d'étanchéité devraient débiter avant la fin du mois et la mise en production devrait intervenir courant juillet. Nous aurons très bientôt une eau sans trace de pesticides.

Coté voirie, le carrefour entre la route du Lunain et la route du Coudray et l'intersection entre le chemin de Villeron et la route du Lunain ont été repris. Une campagne de rebouchage des fameux nids de poules a concerné plusieurs voies et nous renouvellerons cette opération dans les années à venir. Cette année deux nouveaux équipements de sécurité verront le jour rue des Marronniers et route de Trin. Un projet à plus long terme concerne la salle polyvalente, la rue des Marronniers et les terrains de loisirs derrière cette salle. La toiture du préau de l'école a été reprise, un interphone a été mis en place à l'entrée pour garantir la sécurité de nos élèves et faciliter le travail du personnel.

Je remercie toutes les entreprises et tous les artisans qui accomplissent pour nous ces travaux, je sais que cer-

tains d'entre eux sont présents dans la salle.

Pour chacun de ces projets ou travaux, nous devons rechercher les meilleurs subventionnements possibles afin de nous tenir à notre volonté de ne pas accroître la pression fiscale. Tous nos



projets ne sont pas systématiquement éligibles à toutes les subventions et nous devons parfois, à regret, les retarder. Je remercie ici l'état, la région, que nous allons prochainement solliciter pour un contrat « COR », le département, l'agence de l'eau Seine Normandie qui nous apportent leur soutien financier dans toutes ces entreprises. Sans ces soutiens, peu de choses seraient le jour, merci à eux."

PROJET DE MÉTHANISATION ÉQUIMETH

Équimeth est un projet de méthanisation sur le site des Renardières d'Écuelles, qui a pour objet la valorisation des matières organiques, coproduits de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des collectivités en ressources énergétiques et agronomiques vers le territoire.

électriques et des unités de méthanisation pour apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des territoires sur le long terme.

Quelques données clés :

Les moyens :

2.8 ha sur le pôle économique des Renardières à Écuelles à côté du centre de traitement Dépolia
Plus de 10 millions d'euros d'investissement

10 emplois directs ou indirects créés

Injection de 250 m³ méthane/h sur le réseau gaz de ville, l'équivalent consommation de 4 000 habitants ou de 100 bus

20 à 30% des engrais produits pour environ 4 000 ha de terres agricoles

5 000 tonnes de CO₂ évitées par an.

Cap Vert Energie met en place une opération de financement participatif à destination des citoyens du territoire en association avec Enerfip

<http://www.enerfip.fr/placer-son-argent/investissement-biomasse/cve-equimeth/>

Retrouvez les informations sur le projet Equimeth sur le site :

<http://cve-equimeth.energie durable.info/>

Producteur indépendant d'énergies renouvelables, Cap Vert Energie (CVE) développe, finance, construit et exploite des centrales solaires, hydro-

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE...

... présente aujourd'hui les nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité pour les adultes. Ces recommandations simples, pratiques et accessibles ont pour objectif d'aider la population à faire les meilleurs choix alimentaires et à adopter un mode de vie plus actif. Fondées sur une démarche scientifique, elles proposent deux niveaux de recommandations : simplifié et détaillé. Parmi les nouveautés figurent la place accordée à certains aliments comme les légumes secs, les fruits à coque, les féculents complets, la prise en compte de l'impact de l'alimentation sur l'environnement et la mise en avant de l'étiquetage nutritionnel simplifié Nutri-Score. Ces nouveaux messages feront l'objet d'une campagne de communication en 2019, pour permettre à toute la population d'en bénéficier.

Des nouvelles recommandations fondées sur une démarche scientifique
Depuis la création des premiers « repères nutritionnels » en 2001, les connaissances sur l'alimentation et l'activité physique ont évolué. À la suite des avis récents de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Haut Conseil de la santé publique, Santé publique France a été chargée de formuler les nouvelles recommandations s'adressant à la population adulte. Pour cela, l'Agence s'est appuyée sur un comité réunissant des compétences spécialisées en épidémiologie, prévention et promotion de la santé, information, communication, littératie, mais aussi des professionnels travaillant au quotidien auprès de la population. Différentes études quantitatives et qualitatives, menées auprès du grand public et de professionnels, ont permis d'ajuster les recommandations tout au long de leur conception.

Augmenter, réduire et aller vers certaines consommations et modes de vie
Les nouvelles recommandations combinent la simplicité pour le plus grand nombre et la précision pour ceux qui souhaitent aller plus loin. Ainsi, les recommandations sont réparties en trois groupes : Augmenter, Aller vers et Réduire. « Nous souhaitons donner de grandes orientations plutôt que des

objectifs quantifiés. Ces formulations sont perçues comme moins contraignantes par le grand public. Elles suscitent un changement progressif, s'adaptant au rythme de chacun » explique Anne-Juliette Serry, responsable de l'Unité Alimentation et Activités physiques à Santé publique France.

Les grandes nouveautés des recommandations 2019

Les fruits à coque non salés font désormais l'objet d'une recommandation, compte tenu de leur intérêt nutritionnel, ainsi que les légumes secs et les produits céréaliers complets. Pour tenir compte des pratiques des consommateurs, il est aussi apparu essentiel d'intégrer le Nutri-Score, développé en 2017 par les pouvoirs publics et qui peut aider au choix des produits transformés. Les recommandations intègrent pour la première fois la question de l'environnement, en conseillant d'aller vers des fruits et légumes de saison, des aliments de producteurs locaux et, si possible, des aliments bio.

Enfin, les recommandations encouragent les personnes à faire davantage d'activité physique, mais aussi à réduire le temps passé assis dans la journée. En effet, un individu peut à la fois être actif, c'est-à-dire faire du sport ou des activités physiques tel qu'il est recommandé, mais aussi être très sédentaire, c'est-à-dire passer beaucoup de temps assis et souvent de façon prolongée dans sa vie quotidienne.



CONSTRUIRE...

Vous envisagez de construire, de réaliser des travaux d'agrandissement, de refaire votre toiture, d'ouvrir ou fermer une fenêtre ou porte, de remplacer votre clôture ou d'installer un abri de jardin ou un carport.

Dans tous ces cas de figure, vous devrez établir une demande de permis de construire ou une demande préalable de travaux.

Afin d'être certain de vous conformer à la réglementation en vigueur et au règlement propre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune, n'oubliez pas de venir en mairie consulter ce document avant de remplir votre demande et d'entreprendre la réalisation de votre projet.

Sachez que certaines zones de la commune sont situées dans un périmètre réclamant l'avis des bâtiments de France ou bien touchées par une servitude d'utilité publique et que dans ce cas, les règles peuvent être modifiées ou plus contraignantes. Tout manquement à ces règles peut entraîner de lourdes modifications, voire la démolition de la construction.



Alors, pour avoir la certitude de profiter pleinement de l'amélioration projetée, je procède de la façon suivante :

Je consulte le PLU en mairie et je pose toutes les questions relatives à mon projet ;

Je remplis et je dépose mon dossier pour instruction ;

Après validation de mon dossier, j'entreprends en toute sérénité mes travaux. Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phyto-



sanitaires et de son adhésion au protocole "zéro-phyto", les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de Villemer sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation des produits phytosanitaires et d'autre part beaucoup plus consommateurs en main d'oeuvre.

Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage (par arrachage, binage ou tonte).

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser les pieds de murs, en veillant à ne pas gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite en laissant, lorsque le trottoir existant le permet, 1,20 mètre libre.

S'il n'existe pas de trottoir, l'entretien s'effectue du pied du mur à la limite de la voirie.

La qualité de notre vie à Villemer est étroitement liée à cet effort de chacun.



Le Beaujolais
Nouveau
est arrivé !

SOIRÉE BEAUJOLAIS

Le 16 novembre 2018, la section pétanque a organisé une très bonne soirée dégustation beaujolais, buffet campagnard, musique et bonne ambiance tout y était !

Soixante personnes ont pu se divertir dans la joie et la bonne humeur.

Domage pour ceux qui ne sont pas venus.

Francine

Traitement des pesticides

Comme vous le savez, la commune réalise actuellement une unité de traitement des pesticides afin de rendre l'eau potable conforme à la réglementation actuelle en matière de pesticides et notamment, en ce qui concerne l'eau distribuée à Villemer, la déséthyl-atrazine. Les travaux sont en bonne voie, le bâtiment devant recevoir le filtre à charbon actif est en voie d'achèvement et le filtre a trouvé sa place à l'intérieur. Les bâches de réception des



eaux brutes et des eaux traitées ont été réalisées. La phase suivante sera le déplacement des pompes actuelles et à la mise en place des tuyauteries nécessaires au fonctionnement final. Viendra ensuite une période d'essais et de contrôles de la qualité de l'eau avant une réception définitive.

Une information à faire passer
dans votre journal, une seule adresse :
lelien.villemer1@hotmail.fr

LE grand DÉBAT NATIONAL

Vendredi 1er mars, 20 heures,
salle polyvalente de Villemer

Dans le cadre du grand débat national, une réunion d'initiative locale est organisée.

Thèmes abordés :

- la transition écologique
- la fiscalité et les dépenses publiques
- la démocratie et la citoyenneté
- l'organisation de l'État et des services publics

Pour toute contribution en ligne au grand débat national, rendez-vous sur www.granddebat.fr



PORTES OUVERTES 2019

Samedi 26 JANVIER et samedi 23 MARS 9H-17H
Samedi 25 MAI 8h30-12h30



TOUTES LES FORMATIONS PAR ALTERNANCE

- 4^{ème} et 3^{ème} EA orientation
- CAPa Métiers de l'Agriculture
- CAPa SAPVER - **projet** (Services aux Personnes et Vente en espace Rural)
- CAPa Jardinier Paysagiste **par apprentissage**
- BAC PRO POLYCLTURE-ELEVAGE
- BAC PRO GIBIER-CHASSE
- BAC PRO CHEVAL

à la MFR de GIEN,
on s'y sent BIEN !



3 avenue des Montoires 45500 GIEN
☎ 02.38.67.00.34
mfr.gien@mfr.asso.fr

www.mfr-gien.com

Activités jeunesse 2019

Suite au changement de tarification des activités Jeunesse imposée par la CAF, voici les choix de tarification :

Quotient familial 1 : Quotient familial ou Tranche d'imposition (ligne 14) comprise entre 0 et 1000€

Quotient familial 2 : Quotient familial ou Tranche d'imposition (ligne 14) comprise entre 1001 et 1800€

Quotient familial 3 : Quotient familial ou Tranche d'imposition (ligne 14) supérieur à 1801€

Pour toute participation aux activités, vous devez vous rendre au service Jeunesse et Sports – 18 allée Gustave Prugnat – Porte E – Module 13 – Moret sur Loing 77250 Moret Loing et Orvanne pour acheter votre carte d'adhésion.

Tél. 01 60 70 28 33 - Courriel : sports@ccmsl.com



MATERNELLE (à partir de 4 ans)

DATE	ACTIVITE
27 février	Eveil gymnique
27 février	Athlétisme et Eveil corporel
06 mars	Eveil gymnique
06 mars	Athlétisme et Eveil corporel

LIEUX DE RDV	COMMUNES	HORAIRE	TARIF
Salle polyvalente	Nonville	10h30-11h30	1€1.5€2€
Gymnase	Thomery	10h30-11h30	1€1.5€2€
Salle polyvalente	Nonville	10h30-11h30	1€1.5€2€
Gymnase	Thomery	10h30-11h30	1€1.5€2€

ÉLÉMENTAIRE

25 février	Peteca et Sports de ballons
25 février	Basket et Danse
25 février	Tennis et Football
26 février	Jeux sportifs et Badminton
26 février	Roller* et Hockey
26 février	Athlétisme et Acrosport
26 février	Tchoukball et Jeux collectifs
27 février	Boxe et Hand
27 février	Base ball et Athlétisme
27 février	Poull ball et Dodgeball
28 février	Activités aquatiques**
28 février	Laser run et Ultimate
28 février	Art du cirque et Danse
28 février	Basket et Tir à l'arc
01 mars	Olympiades d'hiver repas
04 mars	Basket et Hockey
04 mars	Tir à l'arc et Sports de ballons
04 mars	Kinball et Laser run
04 mars	Boxe et Jeux sportifs
05 mars	Escrime et Badminton
05 mars	Disc golf et Sports collectifs
05 mars	Tennis de table et Jeux d'oppositions
05 mars	Run Archery
06 mars	Tchoukball et Athlétisme
06 mars	Village sports
07 mars	Flag rugby et Laser run
07 mars	Hand et Ultimate
07 mars	Golf (être inscrit à une autre activité)
08 mars	Raid sportif repas

Salle polyvalente	Nonville	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Ville-Saint-Jacques	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Nanteau	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Thomery	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Ecuelles	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Montigny	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villecerf	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Thomery	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Vernou	14h00-16h00	2€3€/4€
Piscine	Vernou	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villemer	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Ecuelles	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Moret	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	10h00 - 16h00	6€/7€/8€
Gymnase	Moret	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villecerf	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Nonville	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Thomery	10h00-12h00	2€3€/4€
Espace des Habitants	Villemer	10h00-12h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Vernou	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Vernou	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Vernou	14h00-16h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villemaréchal	10h00-12h00	2€3€/4€
Gymnase	Moret	14h00-16h00	2€3€/4€
La Forteresse	Thoury Férottes	14h00-16h00	2€3€/4€
Gymnase	Thomery	10h00 - 16h00	6€/7€/8€

COLLÈGE

25 février	Créa'son
25 février	Soirée jeux d'ambiance
26 février	Atelier culinaire tartes de saison
26 février	DIY (Customisation vêtements, accessoires...)
27 février	Tournoi de foot, basket et hand repas
28 février	Patinoire (être inscrit à au moins une autre activité sauf cinéma)
28 février	Patinoire (être inscrit à au moins une autre activité sauf cinéma)
01 mars	Enquête & Vernou repas
04 mars	Réalisation de court métrage en stop motion
04 mars	Soirée film, chocolat chaud et chamallow
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
06 mars	Jeux sportifs (thèque, bumball, ping pong)
06 mars	Préparation Carnaval (déguisements, mascotte + jeux)
07 mars	Laser Run, Tchoukball, Poull Ball
07 mars	Poker
08 mars	Carnaval (défilé) et Village jeux repas

Centre social	Champagne	14h00-17h00	2€3€/4€
Bibliothèque	Montigny	18h30-21h30	2€3€/4€
Espace des Habitants	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace Des Habitants	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Gymnase	Ecuelles	11h00-17h00	4€/5€/6€
Service Jeunesse	Moret	13h30 - 17h00	12€/14€/16€
Espace des Habitants	Villemer	13h00 - 17h30	12€/14€/16€
Salle des associations	Vernou	11h00-17h00	4€/5€/6€
Salle polyvalente	Épisy	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace Temps Libre	Treuzy	18h30-21h30	2€3€/4€
Palais des rencontres	Champagne	14h00-16h30	2€3€/4€
service jeunesse	Moret	13h30 - 16h45	2€3€/4€
Espace Des Habitants	Villemer	13h15 - 17h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace Des Habitants	Villemer	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Gymnase	Vernou	10h00 - 16h30	4€/5€/6€

LYCÉE

25 février	Créa'son
25 février	Soirée jeux d'ambiance
26 février	Atelier culinaire tartes de saison
26 février	DIY (Customisation vêtements, accessoires...)
27 février	Tournoi de foot, basket et hand repas
28 mars	Patinoire (être inscrit à au moins une autre activité sauf cinéma)
28 mars	Patinoire (être inscrit à au moins une autre activité sauf cinéma)
01 mars	Enquête & Vernou repas
04 mars	Réalisation de court métrage en stop motion
04 mars	Soirée film, chocolat chaud et chamallow
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
05 mars	Cinéma (être inscrit à au moins une activité sauf patinoire)
06 mars	Jeux sportifs (thèque, bumball, ping pong)
06 mars	Préparation Carnaval (déguisements, mascotte + jeux)
07 mars	Laser Run, Tchoukball, Poull Ball
07 mars	Poker
08 mars	Carnaval (défilé) et Village jeux repas

Centre social	Champagne	14h00-17h00	2€3€/4€
Bibliothèque	Montigny	18h30-21h30	2€3€/4€
Espace des Habitants	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace Des Habitants	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Gymnase	Ecuelles	11h00-17h00	4€/5€/6€
Service Jeunesse	Moret	13h30 - 17h00	12€/14€/16€
Espace des Habitants	Villemer	13h00 - 17h30	12€/14€/16€
Salle des associations	Vernou	11h00-17h00	4€/5€/6€
Salle polyvalente	Épisy	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace Temps Libre	Treuzy	18h30-21h30	2€3€/4€
Palais des rencontres	Champagne	14h00-16h30	2€3€/4€
service jeunesse	Moret	13h30 - 16h45	2€3€/4€
Espace des Habitants	Villemer	13h15 - 17h00	2€3€/4€
Salle polyvalente	Villemer	14h00-17h00	2€3€/4€
Espace des Habitants	Villemer	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Salle B. Ridoux	Veneux	14h00 - 17h00	2€3€/4€
Gymnase	Vernou	10h00 - 16h30	4€/5€/6€



Une journée effrayante

Encore un Halloween effrayant à Rebour, qui a eu lieu encore cette année avec l'engouement diabolique de la famille Dupuis qui ont apeuré le Bourg de leur manoir sanguinolent et de déguisements à couper le souffle. Un grand merci à eux mais aussi aux parents et aux petits monstres qui ont participé à cet événement diabolique.



REMERCIEMENTS

Un grand merci à eux mais aussi aux parents et aux petits monstres qui ont participé à cet événement diabolique.



Transdev ce n'est pas qu'un service de lignes régulières ; c'est aussi un service de transport occasionnel.

Pour vos prochains déplacements en autocar, **ayez le réflexe Transdev !**



Bernadette LESSEUR se tient à votre disposition pour un devis personnalisé au :

01 64 45 55 60

12 Avenue, J. F. Kennedy

77140 NEMOURS

bernadette.lesseur@transdev.com

CSLV

SAMEDI 23 FÉVRIER 2019



SOIRÉE ESPAGNOLE
A LA SALLE POLYVALENTE
DE VILLEMER
20H00

Venez vêtus de rouge et jaune, rouge et noir ou en espagnol(e)

Adulte..... 17€
De 6 à 12 ans..... 8€
Moins de 6 ans..... **Gratuit**
Payable à la réservation avant le 14/02/2019



1 VERRE DE SANGRIA
AMUSE BOUCHES
OFFERTS

PAËLLA
FROMAGE
UN VERRE DE VIN
DESSERT



RESERVATION AU BAR TABAC « NULLE BAR AILLEURS » VILLEMER
TOUT APPOINT DE BOISSONS PERSONNELLES EST INTERDIT

VOEUX du Maire...

[...] "Je voudrais encore remercier tout particulièrement et au nom de tous les enfants du RPI une habitante de Rebours, madame Jessica Henry, que j'invite à me rejoindre.

Monsieur et madame Henry a pensé, en renouvelant une partie de son mobilier, que l'un d'entre eux serait d'une grande utilité pour nos petits. C'est ainsi que la garderie s'est vue offrir une superbe bibliothèque."

Pensez à télécharger gratuitement



Cette application Google Play qui vous permet d'être informés en temps réel des animations proposées sur de nombreuses communes. (Après le téléchargement, placez la commune de Villemer en favori)



ÉCURIE DE VILLEMER



Stages des vacances de février du 25 février au 09 mars de 14h à 17h

1^{re} semaine : Mardi 26 février *stage ponygames/horse ball* - Mercredi 27 février *stage jeux*
Jeudi 28 février *stage voltige* - Vendredi 01 mars *passage de galop*
Samedi 02 mars *stage attelage et luge joering*

2^e semaine : Mardi 05 mars *stage balade* - Mercredi 06 mars *stage équifun*
Jeudi 07 mars *stage tir à l'arc* - Vendredi 08 mars *stage découverte compétition sauts d'obstacles CSO*
Samedi 09 mars *stage parents/enfants*

Tous les stages sont à 20 euros

3, rue Froide, Montméry, 77250 Villemer
06 72 98 79 25 - facebook : Les-Écuries de Villemer

REPAS DES AINÉS

Dimanche 18 novembre 2018, la salle polyvalente accueillait le traditionnel repas de nos aînés.

Animée par notre musicien Alain Jamme dont la prestation est appréciée de tous. La journée a été lancée par un apéritif ponctué par les morceaux choisis interprétés à l'accordéon avant que le repas, toujours savoureux et concocté par les membres du CCAS dont je ne peux, une fois encore, que saluer l'investissement pour l'organisation de cette journée, ne soit servi. Le cochon de lait, flambé au milieu des convives, connu pour sa part, une heure de gloire. Dessert et digestif dégustés, les convives se sont approprié la piste de danse jusqu'à la fin de la journée. Les élus, venus nombreux pour partager cette journée festive et certains participants, n'hésitent pas à se joindre à notre musicien pour pousser la chansonnette.

Un bien bel après-midi qui, je l'espère, a permis de se retrouver, de partager et d'échanger, trois verbes trop souvent oubliés par la dématérialisation galopante.



Rendez-vous est pris pour le troisième dimanche de novembre 2019.

Jacques Piclin



VOEUX du Maire...

[...] "Je tiens à remercier particulièrement nos quatre agents de mairie qui sont à votre service, qui assurent un travail considérable avec beaucoup de professionnalisme et de dévouement. Merci aux enseignants de nos écoles et aux personnels du SIRP qui accomplissent une tâche remarquable et reconnue auprès des enfants de nos trois villages. Cette année, notre regroupement pédagogique est à nouveau menacé d'une fermeture de classe pour cause d'effectifs en baisse. Nous apporterons tous les arguments possibles pour tenter de garder nos six classes. Merci aux membres du CCAS qui inlassablement apportent aide et soutien à celles et ceux qui sont dans la difficulté et assurent la préparation des colis gastronomiques et du traditionnel repas toujours appréciés de nos aînés. Sans oublier le Noël de nos enfants. Merci à toutes celles et ceux qui ont pris part à la commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, moment fort ponctué de nombreuses manifestations et expositions sur le territoire, dont une en notre Mairie grâce au prêt de documents et d'objets des habitants que je remercie. Je tiens également à remercier chaleureusement tous les bénévoles du CSLV et tous les membres de la commission culture, qui vous organisent tout au long de l'année : tournois de pétanques, soirées dansantes, thés dansants, trocs aux plantes, vide greniers, soirée

beaujolais, soirée théâtre, concerts et j'en oublie ou qui réalisent votre bulletin municipal : Le Lien. Un moment d'émotion particulier le 15 juin lorsque joueurs, anciens joueurs, parents, entraîneurs et amis, tous liés à la section tennis de table sont venus fêter les 30 années de dévouement de Monsieur Jean Michel Barrault pour cette section dont les résultats ne se démentent pas d'année en année. Le monde associatif a besoin de femmes et d'hommes qui ne regardent pas le temps passé pour le plaisir des autres et qui, par passion, font vivre nos villages.



Un grand regret toutefois. Que certains puissent confondre les décors mis en place pour les fêtes de Noël, réalisés également par des bénévoles, avec un magasin où l'on peut se servir gratuitement. En effet, cette année encore, de nombreux sujets lumineux ont disparu l'espace d'une nuit."

AU CLUB DE DANSE DE VILLEMER

Première soirée de la saison le 27 Octobre, animée par Laurent, notre prof de danse.

Elle a été conviviale et a réuni une soixantaine de personnes.

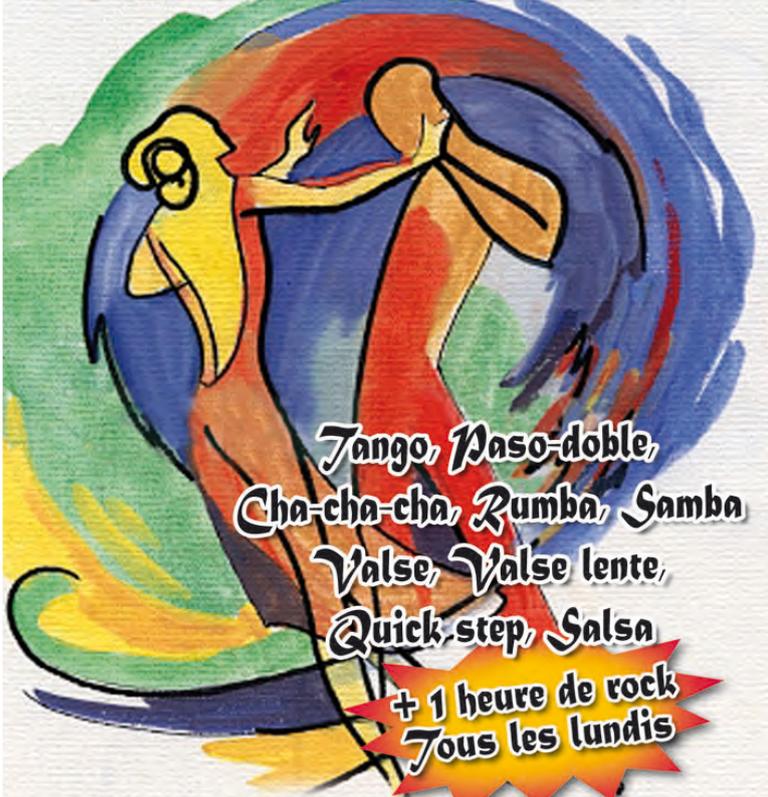
Merci à tous les participants et à tous ceux qui ont préparé et rangé la salle.

Il y aura d'autres soirées et stages, n'hésitez pas à venir pour passer une soirée entre amis. La joie de vivre, la convivialité et la danse sont de bons ingrédients pour passer un bon moment.



Tous les LUNDIS À PARTIR DE 19h30

Danse de salon



Tango, Paso-doble,
Cha-cha-cha, Rumba, Samba
Valse, Valse lente,
Quick step, Salsa
+ 1 heure de rock
Tous les lundis

CONTACTS: MARIE CHRISTINE 06 64 50 53 47

danse-villemer@orange.fr

Directeur de la publication : Jacques Piclin

Rédaction : Franck Beaufretton, Véronique Boisseau,
Michel Delacroix, Jacques Piclin, Martine Saintemarie,
Stéphane Rembur et Marc Vitry.

Conception : Martine Saintemarie

courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr

Impression : Espace Graphic - Écuellen

Suivez l'actualité du club sur notre site : danse-villemer.jimdo.com ou tapez "danse villemer" sur votre moteur de recherche. Ou plus simplement, venez nous voir le lundi soir. A bientôt à la salle polyvalente.

île de France
mobilités

Ce nouveau service fait partie des investissements massifs réalisés afin d'améliorer vos conditions de transport :



Renforcement de l'offre de transport pour s'adapter au rythme de vie des Franciliens (des bus plus souvent et plus tard)



Renouvellement du matériel roulant pour votre confort (nouveaux trains, bus « zéro émission »...)



Encouragement des nouvelles mobilités, en complément du réseau classique (covoiturage, Parcs Relais, Véligo...)



Développement de services numériques du quotidien (navigateur multimodal Vianavigo, information en temps réel...)

Pour tout savoir : iledefrance-mobilites.fr

Chers familles, élus et partenaires,

Vous avez été nombreux à répondre au sondage qui s'est déroulé l'été dernier et je vous en remercie.

C'est grâce à votre participation qu'aujourd'hui je peux vous annoncer que la Caisse d'Allocations Familiales a accepté de suivre notre projet en le subventionnant.

Grâce à cette subvention, nous allons poursuivre le projet. L'achat du terrain pour la construction de la structure aura lieu en début d'année 2019.

Une réunion publique sera organisée pour vous faire part de l'avancé du projet et répondre à toutes vos questions.

En attendant, les pré-inscriptions sont ouvertes et des places sont déjà

réservées. Ne disposant que de 10 places maximum, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous aussi réserver la vôtre.

Cela ne vous engage en rien à ce stade, le formulaire de pré-inscription ci-joint vous permet uniquement de réserver une place, une confirmation de votre inscription sera nécessaire par la suite si vous maintenez votre choix.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite mes meilleurs vœux,
Bien cordialement,

Sabrina Bucher

MICRO-CRÈCHE "Jeux Grandis"

29, rue de Cugny 77140 Nonville - 06.82.68.46.19

creche.jeux.grandis@gmail.com



Pré-inscription

Ce dossier est une demande de pré-inscription

Il est à remplir et à renvoyer par mail à l'adresse suivante : creche.jeux.grandis@gmail.com ou par voie postale à l'adresse suivante : **Micro-crèche « Jeux Grandis » - 29 rue de Cugny 77140 Nonville**

La pré-inscription vous permet de réserver une place avant l'ouverture de la crèche (selon les places disponibles : maximum 10). Un mois avant l'ouverture, Mme Bucher, gestionnaire vous contactera pour confirmer ou non votre inscription (suivant les places disponibles). En cas d'acceptation, vous sera remis le dossier d'inscription définitif avec la liste complète des pièces à fournir lors d'un rendez-vous et un contrat d'accueil sera alors rédigé.

S'il n'y a pas de place et si vous le souhaitez, votre dossier sera mis en attente qu'une place se libère.

La pré-inscription permet de pouvoir réserver une place au sein de la crèche, l'inscription définitive confirmera cette réservation. Toute pré-inscription non suivie d'une inscription définitive entraîne l'annulation de la réservation et la place se libèrera donc pour d'autres parents !

Ce formulaire de pré-inscription n'a aucune valeur d'admission définitive et ne vous engage pas.

Votre enfant n ou naître

Nom de l'enfant	
Prénom de l'enfant (Pour les enfants à naître, le transmettre après la naissance si vous confirmé la demande d'inscription)	
Date de naissance (Pour les enfants à naître, la transmettre après la naissance si vous confirmé la demande d'inscription)	
Sexe (Pour les enfants à naître, à transmettre après la naissance si vous confirmé la demande d'inscription)	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Date souhaitée d'entrée à la crèche (Ouverture prévisionnelle septembre 2019)	

Les parents

Mère		Père	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Téléphone		Téléphone	
Adresse		Adresse (si différente de la mère)	